

**AVIS PUBLIC**

**PROMULGATION**

**RÈGLEMENT R.R.1562.052**

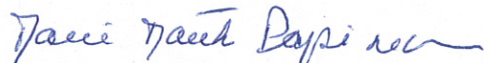
Avis est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 9 septembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

R.R.1562.052 afin de modifier diverses dispositions du Règlement de zonage refondu 1562 de l'arrondissement de Montréal-Nord, et ce, pour l'ensemble du territoire de l'arrondissement.

Ce règlement est entré en vigueur le 10 octobre 2019, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 10 octobre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,

  
Marie Marthe Papineau, avocate